



Ensemble contre la manipulation

Protection des élections européennes contre les menaces hybrides, y compris la désinformation



On entend par menaces hybrides différentes formes d'influence illégitime exercée sur des États par des États étrangers. Ces États étrangers tentent, notamment par l'intermédiaire d'acteurs non étatiques, d'imposer leurs objectifs contre nos intérêts et nos valeurs, grâce à l'utilisation coordonnée de divers instruments tels que la désinformation et les cyberattaques.

Pourquoi faut-il protéger les élections européennes ?

Du 6 au 9 juin 2024, les citoyennes et citoyens de l'Union européenne (UE) vont élire pour la dixième fois le Parlement européen. En Allemagne, cette élection aura lieu le dimanche 9 juin 2024.

Les élections sont l'élément central de la démocratie et, en tant que telles, méritent une protection particulière. Les élections doivent notamment être protégées contre l'influence illégitime d'États étrangers.

Certains États, en particulier des autocraties, tentent délibérément d'influencer le comportement électoral dans notre pays et de mettre en doute la légitimité de nos élections et d'affaiblir la confiance des citoyennes et citoyens envers les processus et institutions démocratiques.

Quel est le niveau de menace évalué par le gouvernement fédéral à l'approche des élections européennes de 2024 ?

Dans le contexte des élections européennes, une augmentation de la désinformation étrangère est à prévoir en Allemagne. La désinformation est une information fautive ou trompeuse diffusée de manière ciblée. Dans le cadre de campagnes de manipulation et d'influence étrangères dans l'espace informationnel, il est possible, par exemple, que de fausses informations soient diffusées par la falsification de comptes de réseaux sociaux et de sites Internet de personnes, de partis, d'entreprises de médias ou d'autorités. De plus, des images et des fichiers audio et vidéo manipulés par intelligence artificielle (appelés « deepfakes ») sont susceptibles d'être utilisés pour influencer l'opinion publique.

Il faut également s'attendre à des cyberattaques. Il s'agit notamment d'opérations dites de « hack-and-leak » : des données et informations sont volées dans l'environnement politique, puis publiées, parfois sous forme manipulée.

Que fait le gouvernement fédéral pour protéger les élections européennes contre l'influence illégitime d'États étrangers ?

Le ministère fédéral de l'Intérieur et du Territoire (BMI) coordonne en Allemagne la protection de l'élection européenne contre les menaces hybrides, y compris contre la désinformation.

Dans le cadre de la task force contre la désinformation, un échange étroit à lieu entre les différents ministères et autorités. Dans ce cadre, le BMI se concerta très intensivement avec les autorités de sécurité, la Chancellerie fédérale, le ministère fédéral des Affaires étrangères (AA) et l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral (BPA) au sujet du niveau de menace et des mesures à prendre pour protéger l'élection européenne en Allemagne. Les autorités échangent leurs informations respectives et réagissent en conséquence. **Cela permet d'identifier et de repousser systématiquement les activités d'influence potentielles menées par des États étrangers contre les élections européennes.** Une étroite concertation a lieu également avec le bureau de la responsable fédérale des élections et le Centre fédéral pour l'éducation civique (BpB).

L'Office fédéral de la sécurité des technologies de l'information (BSI) soutient entre autres les candidats et les partis en matière de sécurité de l'information en leur offrant différents services d'information, d'aide et de conseil. **La responsable fédérale des élections et tous les autres organes électoraux mettent en œuvre, avec le soutien du BSI, de nombreuses mesures garantissant la sécurité des élections.** En outre, différents mécanismes de sécurité en matière de droit électoral assurent le déroulement en bonne et due forme du scrutin et le protègent contre les manipulations.

Le gouvernement fédéral accorde une grande importance à la prévention et au développement d'une résilience nationale et sociétale. La promotion et le développement des compétences de tous les tranches d'âge dans le domaine des informations et des médias ont lieu de manière ciblée.

La protection des élections européennes est également l'une des priorités de l'UE. L'échange avec les plateformes en ligne est lui aussi un élément clé du traitement de la désinformation.

Que pouvez-vous faire ?

Remettre en question au lieu de partager

Si des informations, images ou vidéos fausses ou trompeuses sont divulguées par des particuliers, ceux-ci ne le font souvent pas par malveillance. Mais dans le doute, de tels messages font cependant peur ou sèment la panique. Plus un message de ce type est émotionnel ou dramatique, plus il est partagé souvent. C'est pourquoi il est important de ne pas participer à ce phénomène et de garder son calme. Ne transmettez donc pas de contenus à d'autres sans les avoir vérifiés. Ne partagez pas de contenus qui vous paraissent douteux.

Vérifier les sources et les expéditeurs

Il est toujours utile de comparer des informations douteuses avec au moins deux autres sources. L'actualité est reflétée par les offres médiatiques proposées par les chaînes d'information et les journaux et hebdomadaires. Consultez en outre les sites officiels des institutions ainsi que les canaux pertinents des institutions sur les réseaux sociaux.

www.bundesregierung.de | www.bmi.bund.de | www.bundeswahlleiterin.de | www.bsi.bund.de

Se servir des services de vérification des faits

Un grand nombre de centres de recherche, d'organisations non gouvernementales et de médias indépendants examinent certaines informations et affirmations qui circulent et les soumettent à une vérification afin de détecter les fausses informations et de les rectifier.

Éditeur
Ministère fédéral de l'Intérieur et du Territoire, 11014 Berlin,
www.bmi.bund.de
Édition : mars 2024
Numéro d'article : BMI24009

www.bundesregierung.de